

La politique d'insertion pour les allocataires du RSA : quels résultats ?

Le Conseil départemental a souhaité connaître les effets de sa politique d'insertion auprès des allocataires du RSA

Le Conseil départemental est chargé de mettre en place un accompagnement pour les allocataires du RSA. Il finance pour cela **des professionnels et des actions collectives qui doivent permettre de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA**. Le Département de la Meurthe-et-Moselle a souhaité connaître les effets de cet accompagnement auprès des personnes concernées et a pour cela fait appel à un cabinet extérieur, le cabinet ASDO.



Qui a été rencontré ?

Plus de 900 allocataires du RSA ont été interviewés pour cette évaluation, soit dans le cadre d'une enquête téléphonique ou lors d'entretiens de face-à-face.

Les professionnels, chargés d'accompagner les personnes, ont également été rencontrés : les référents uniques des personnes et des animateurs d'actions collectives.

Les allocataires du RSA : quels sont leurs besoins ?

La situation des allocataires du RSA est très différente d'une personne à l'autre : certains sont très diplômés, d'autres n'ont pas été scolarisés, il y a à la fois des personnes seules, d'autres qui vivent seules avec leurs enfants, des familles, des jeunes, des seniors... Les besoins des personnes sont donc différents aussi. Dans l'étude qui a été menée, beaucoup déclarent rencontrer **des difficultés financières, des difficultés de santé, des difficultés de mobilité, et des difficultés liées à la garde d'enfants**. Ces freins contribuent à expliquer que **tous les allocataires du RSA n'ont pas les mêmes priorités** : un tiers des personnes a déclaré avoir comme priorité l'accès à l'emploi, alors que d'autres déclarent que leur priorité immédiate est de s'occuper de leurs enfants ou encore de prendre en charge leurs problèmes de santé.



A savoir

Parmi les allocataires du RSA :

21% rencontrent des difficultés de santé

15% rencontrent des problèmes de mobilité/déplacements

Comment se passe l'accompagnement ?

Les allocataires du RSA sont suivis dans le cadre de leur parcours **par un « référent unique »** (un conseiller d'insertion, un travailleur social...). Malgré tout, une partie des personnes déclarent **qu'elles n'ont pas de rendez-vous réguliers avec leur référent** (21% déclarent rencontrer leur référent moins d'une fois par an). Quand ils ont un référent, les allocataires du RSA trouvent le plus souvent que son appui est utile. Il est intéressant de noter que les personnes interviewées déclarent que **cet accompagnement était mieux adapté à leurs besoins sur le plan social (aide aux démarches, logement, santé...), que sur le plan professionnel (appui à la recherche d'emploi, de formation...)**.

Comment les compétences des personnes sont-elles prises en compte ?

Lorsqu'ils ont répondu à l'enquête, 42% des allocataires du RSA ont déclaré que **la confiance en soi était pour eux la qualité la plus utile à l'insertion professionnelle aujourd'hui**. C'est aussi la qualité qu'ils estiment le moins souvent avoir. Les compétences qui les caractérisent le mieux de leur point de vue sont « **l'envie d'apprendre** » et « **le travail en équipe** ». Lorsqu'on leur demande si leurs compétences ont bien été prises en compte par leur référent, la majorité estime que c'est le cas. Mais ils n'ont **pas toujours l'impression que leur référent les a aidés à mieux savoir parler de leurs qualités ou à en découvrir d'autres**.



A savoir

Plus d'un allocataire du RSA sur cinq (22%) a **déjà exercé une activité bénévole** depuis qu'il est au RSA, le plus souvent dans le domaine humanitaire et social

Quels effets de cet accompagnement ?

Une partie des allocataires du RSA concernés par cette étude ont été **interviewés à plusieurs reprises**, pour mieux comprendre comment évoluait leur parcours. Un an après le premier entretien, **10% des personnes sont sorties du RSA**. Parmi les personnes qui étaient toujours au RSA, **une partie a changé de référent pour travailler davantage autour de leur recherche d'emploi, d'autres ont pu accéder de manière temporaire à des contrats de travail**.



Un chantier d'insertion, c'est quoi ?

Une structure qui embauche des personnes sans emploi et qui propose un accompagnement sur le plan social et professionnel

L'étude s'est également intéressée **aux allocataires du RSA qui sont passés par un chantier d'insertion**. Le passage par un chantier d'insertion permet aux personnes d'accéder à un salaire, mais il permet également très souvent d'enclencher une nouvelle dynamique : on apprend un métier, on reprend confiance en soi. 84% pensent que leur contrat en chantier d'insertion leur a permis de « **renouer avec le monde du travail** ». Pendant ce contrat, les allocataires du RSA estiment le plus souvent avoir été bien accompagnés sur le plan professionnel, une partie d'entre eux a pu accéder à une formation. Mais les résultats sont plus limités en ce qui concerne l'accès à l'emploi : 2 ans après ce passage en chantier d'insertion, **21% des personnes occupent un emploi**.

Une partie des allocataires du RSA rencontrés ont bénéficié **d'un contrat de travail dans le cadre d'une clause d'insertion**. Comme pour les chantiers d'insertion, le passage par la clause est une opportunité pour reprendre des habitudes professionnelles, pour travailler en équipe. Les personnes interviewées déclarent que c'est **plus un temps de préparation à leur future recherche d'emploi qu'un temps de formation et d'apprentissages techniques**. Tout de suite après la clause, les résultats sur le plan de l'emploi sont positifs : **un tiers des personnes accèdent à un contrat de travail**. Mais il est important de noter que ce sont souvent les allocataires du RSA les plus « proches » de l'emploi qui accèdent à la clause (ceux qui ont le moins de difficultés sociales, déjà une expérience professionnelle...).

Une clause d'insertion, c'est quoi ?

Elle vise à favoriser l'emploi de personnes en difficulté par les entreprises qui obtiennent les marchés publics (une partie des heures de main d'œuvre est réservée à l'embauche de personnes dites « en insertion »)

Ces résultats permettent au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle de travailler à l'amélioration de sa politique d'insertion, pour que celle-ci prenne mieux en compte les besoins des personnes et favorise leur insertion sociale et professionnelle.

Pour en savoir plus et accéder aux résultats détaillés de cette étude, connectez-vous sur : <http://www.insertion.meurthe-et-moselle.fr/>